

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 22 avril 2025 à 19 h 30** à la salle Richelieu du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

PRÉSENCES :	Monsieur Alexandre Provost – président du CA Madame Véronique Beaulac Monsieur Yanick Cloutier Monsieur Marc-André Gauthier Monsieur Mathieu Jeanneau Monsieur Guy Lajoie Madame Anne-Marie Noël Madame Sylvie Poirier Madame Sylvie Nadeau Madame Jennifer Floymon Madame Danielle Beaumont
PERMANENCE :	Madame Marie-Claude Huberdeau – directrice générale Monsieur Mario Champagne – directeur général adjoint et secrétaire général Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe Madame Sylvie Ménard - directrice générale adjointe
INVITÉS :	Madame Alexandra Langlois – directrice du Service des communications Madame Katleen Loïselle – directrice du Service des ressources humaines Madame Élisabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes Madame Manon Ouellet – Secrétaire générale adjointe Madame Angéline Fournier – Avocate Monsieur André-Paul Bouchard – Coordonnateur à la valorisation de la donnée
ABSENCES :	Madame Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA Madame Sylvie Lamarche Monsieur Alexandre Marion

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 33.



Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

[Résolution 2025-04-22-CA-01](#)

Il est proposé par Sylvie Nadeau :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 18 mars 2025 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2025-04-22-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 18 mars 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Danielle Beaumont :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 mars 2025 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

Aucun dépôt de courrier.

5. Période de questions du public

Aucune question n'est posée.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est posée.

6.1. Vitrines sur les écoles et les centres : *Bourses du conseil d'administration - écoles Marguerite-Bourgeoys et Joséphine-Dandurand*

Dans le cadre des bourses du conseil d'administration offertes à des élèves persévérants identifiés par les directions d'établissement, Alexandre Provost remet une bourse à chacun des élèves suivants :



- Joshua Mathurin, élève à l'école Marguerite-Bourgeoys;
- Brittany Galarneau, élève à l'école Joséphine-Dandurand.

7. Mot du président

Alexandre Provost réitère son attachement aux Bourses du conseil d'administration afin de souligner la persévérance scolaire de certains élèves.

En référence à une publicité du gouvernement du Québec, il rappelle l'importance du rôle des parents dans la confiance portée au personnel scolaire face à leur enfant.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Marie-Claude Huberdeau insiste également sur le rôle de modèle qu'ont les adultes à l'égard des élèves, en privilégiant des communications empreintes de civilité et de respect.

De plus, elle dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle précise que les administrateurs ont eu l'occasion de lui adresser leurs questions à l'égard de celles-ci et s'en sont déclarés satisfaits.

8.1 Bilan de mi-année du PEVR 2023-2027 (document séance tenante)

Taïga Waelput-Lavallée et André-Paul Bouchard présentent un résumé du bilan de mi-année du PEVR 2023-2027 et effectuent une mise à jour de ses indicateurs.

Il est intéressant de noter que de plus en plus de membres du personnel utilisent les données dans leur travail.

Nous pouvons constater que la majorité des indicateurs sont en progression. Toutefois, il reste du travail à réaliser à certains égards.

Il demeure essentiel d'affiner le travail d'analyse afin d'ajuster et de bonifier la compréhension des résultats.

9. Points de décision

9.1. Planification des besoins d'espace 2026-2036 – Adoption (documents séance tenante)

[Résolution 2025-04-22-CA-03](#)

Considérant l'article 272.6 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Centre de services scolaire adopte annuellement la planification de ses besoins d'espace;

Considérant que l'article 279 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières établit que le conseil d'administration adopte la planification des besoins d'espace;

Considérant l'adoption du projet de planification des besoins d'espace 2026-2036 par le CA du 28 janvier 2025 (résolution 2025-01-28-CA-09) et les consultations menées auprès des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;

Considérant qu'aucun ajustement n'a été apporté à la planification des besoins d'espace 2026-2036 à la suite de la consultation des avis reçus des municipalités et des municipalités régionales de comté;

Considérant que les municipalités et les municipalités régionales de comté ont 45 jours pour transmettre une résolution au CSSDHR à l'effet d'approuver ou de refuser la planification de besoins d'espace;

Il est proposé par Sylvie Nadeau :

Que le conseil d'administration adopte la planification des besoins d'espace 2026-2036 telle que présentée et autorise Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général à transmettre la planification des besoins d'espace aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026 – Adoption (documents)

[Résolution 2025-04-22-CA-04](#)

Considérant que l'article 2.4.1 du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* prévoit que le conseil d'administration détermine par résolution les dates de ses séances ordinaires;

Considérant la proposition présentée aux membres du CA lors du comité plénier tenu le 22 avril 2025;

Il est proposé par Jennifer Floymon :

Que les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 se tiennent les mardis 26 août, 21 octobre et 9 décembre 2025 ainsi que les 3 février, 21 avril, 19 mai et 23 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration – Adoption (document)

[Résolution 2025-04-22-CA-05](#)

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

Considérant que le 10 décembre 2024, le conseil d'administration, aux termes de la résolution 2024-12-10-CA-12, a adopté le projet de *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*, proposé par le comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant l'avis public publié préalablement et ce, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par Marc-André Gauthier :

D'adopter le *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* proposé par le comité de gouvernance et d'éthique. Ce règlement entrera en vigueur le 1er mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Code d'éthique – Adoption (documents)

[Résolution 2025-04-22-CA-06](#)

Considérant que l'article 258.0.1. de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre des services scolaire doit se doter d'un code d'éthique applicable aux membres de son personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux, selon la forme prescrite par le ministre;

Considérant les consultations menées relativement aux modalités de signalement d'un manquement au code d'éthique auprès des instances syndicales et au comité consultatif de gestion (CCG);

Il est proposé par Guy Lajoie :

Que soit adopté le *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux*, tel que déposé et présenté par Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.5 Politique de développement des ressources humaines – Consultation (documents)

[Résolution 2025-04-22-CA-07](#)

Considérant l'importance de miser sur le développement continu des ressources humaines pour soutenir la réussite éducative;

Considérant la volonté de l'organisation de se doter d'un cadre clair, cohérent et mobilisateur en matière de développement des ressources humaines, contribuant à la mission éducative du CSSDHR;

Il est proposé par Yanick Cloutier :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières adopte le projet de *Politique de développement des ressources humaines* et autorise la directrice des ressources humaines à mener les consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Politique relative à la santé, la sécurité et le bien-être au travail – Consultation (documents)

[Résolution 2025-04-22-CA-08](#)

Considérant que le CSSDHR souhaite actualiser sa *Politique de promotion de la santé et sécurité* adoptée le 8 juillet 2002;

Considérant la volonté du CSSDHR de renforcer la culture de prévention au sein de l'organisation;

Considérant le désir d'assurer une gestion proactive et intégrée des risques pour la santé, la sécurité et le bien-être;

Il est proposé par Sylvie Poirier :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières adopte le projet de *Politique relative à la santé, la sécurité et le bien-être au travail* et mandate la directrice des ressources humaines à mener les consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Octroi de contrat

9.7.1 Adhésion à un regroupement d'achats (CAG) pour l'acquisition et la distribution de gaz naturel (documents joints)

[Résolution 2025-04-22-CA-09](#)

Considérant que l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition et la distribution de gaz naturel se termine le 30 avril 2025;

Considérant que le CAG procédera à un nouvel achat regroupé pour l'acquisition et la distribution de gaz naturel au nom des organisations participantes;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le CAG;

Considérant que le CSSDHR identifie le processus d'achats regroupés comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant que la participation du CSSDHR au regroupement d'achats est obligatoire en vertu de l'arrêté ministériel de la présidente du Conseil du trésor, en vigueur depuis le 1er décembre 2020;

Considérant que la durée de ce mandat est de 24 mois et qu'il pourra être renouvelé pour une période additionnelle de 12 mois après évaluation, le cas échéant, ainsi que d'une période additionnelle de 3 mois, constituant une période de transition, pour un montant estimé à 2 500 000,00 \$ sur 39 mois;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Il est proposé par Mathieu Jeanneau :

D'autoriser la participation du CSSDHR au regroupement d'achats pour l'acquisition et la distribution de gaz naturel;

De mandater le CAG afin de le représenter et d'agir en son nom dans le cadre de l'achat regroupé pour l'acquisition et la distribution de gaz naturel;

D'autoriser la direction générale à signer pour et au nom du CSSDHR le ou les mandats d'adhésion;

Et

D'autoriser la direction du Service des ressources matérielles à signer et à autoriser les requêtes qui en découleront pour chacune des années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1 Rapport du comité de vérification

Aucune rencontre.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre.

10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Marc-André Gauthier, porte-parole, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité consultatif du transport qui a eu lieu le 20 mars 2025. Les discussions ont porté sur la révision de zones particulières et sur les démarches d'information en lien avec celles-ci, les bris de service et les mesures de mitigation, ainsi que sur la *Politique relative au transport scolaire* qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Marc-André Gauthier, porte-parole, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité PEVR qui a eu lieu le 15 avril 2025. Les discussions ont porté sur la présentation et l'analyse des résultats des indicateurs de PEVR, ainsi que sur la présentation de la démarche annuelle de diffusion et d'analyse des résultats.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

[Résolution 2025-04-22-CA-10](#)

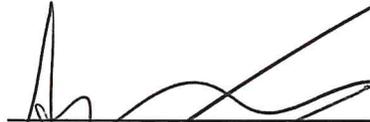
Il est proposé par Danielle Beaumont :

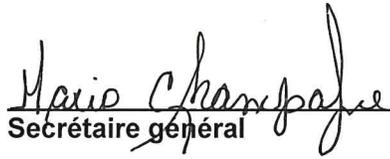
Que la séance soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. Évaluation de la rencontre


Président du CA


Secrétaire général